

Arrêté du 13 avril 2000 relatif à l'autorisation d'exercer la profession d'infirmier

13/04/2000

Texte abrogé par l'**arrêté du 24 mars 2010**, art. 5.

*Voir pour application la **circulaire DGS/PS3 n° 2000-370 du 4 juillet 2000** relative à l'application du décret n° 2000-341 du 13 avril 2000 et de l'arrêté du 13 avril 2000 relatifs à l'autorisation d'exercer la profession d'infirmier*